INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Vins

Informations viticoles - Supplément à la Lettre aux ODG

n°10 - 1er novembre 2015



Publication au Journal Officiel de le République française

IGP "Côteaux du Libron"
La dénomination de l'indication géographique protégée "Côteaux du Libron" est modifiée. Celle-ci devient désormais l'IGP "Côteaux de Béziers"

STOCKS FIN DE CAMPAGNE 2014/15

D'après les données provisoires de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), les stocks de vins à la propriété en fin de campagne 2014/15 (fin juillet 2015) seraient de 27,5 Mhl, soit une hausse de 1 % par rapport à la fin de la campagne précédente, avec, par catégories, 79 % d'AOP, 16 % d'IGP et 5 % de VSIG et, par couleurs, 57 % de rouges, 31 % de blancs et 11 % de rosés.

L'ensemble des stocks (au commerce et à la production) représenterait 48,8 Mhl (soit environ une année de récolte), ce qui témoigne d'une situation sereine en ce début de campagne.

Enquête quinquennale sur la consommation de vin en France en 2015

FranceAgriMer a présenté le 23 octobre 2015 les résultats de la dernière enquête menée tous les cinq ans depuis 1980 sur la consommation de vin en France. Année après année, l'objectif de cette étude est de comprendre les véritables comportements de consommation du vin des individus.

Un recul des non consommateurs
En 2015, pour la première fois depuis 1995, la part des non consommateurs de vin recule au profit des consommateurs occasionnels. Les personnes ne déclarant pas consommer de vin représentent un tiers de la population. Le pourcentage des consommateurs réguliers (consommant du vin tous les jours ou presque tous les jours) se stabilisent après une baisse régulière depuis 1980. Les consommateurs occasionnels fréquents boivent 1 à 2 fois par semaine du vin. Il y a ainsi 37 % des français qui consomment du vin de manière au moins hebdomadaire. Cette proportion augmente par rapport à l'enquête de 2010 où elle ne représentait qu'un tiers de la population (33%).

Une consommation régulière qui augmente avec l'âge
Plus une tranche d'âge est élevée et plus les individus qui la composent sont des consommateurs réguliers de vin. La proportion des consommateurs qui boivent du vin tous les jours passe de 1% chez les 15-24 ans à 38% chez les plus de 65 ans.

Recul de l'âge des consommateurs réguliers par rapport à 1980
En 1980, la population française de plus de 15 ans était consommatrice de vin à plus de 70% à partir de la tranche d'âge 20-24 ans. En 2015, il faut attendre la tranche d'âge 45-49 ans pour atteindre ce taux de consommateurs. La consommation de vin est à la fois générationnelle et dépendante de l'âge. En effet, plus un individu est âgé et plus il a tendance à consommer du vin. Toutefois, on remarque que les personnes âgées de 30 ans en 1980 sont moins nombreuses à consommer du vin en 2015 (alors qu'elles sont âgées de 65 ans). Il y a ainsi une tendance inverse de moindre consommation au fur et à mesure du temps, les habitudes de consommation régulière étant globalement à la baisse depuis plusieurs décennies.

Le vin, la bière et le cola …
Dans l'univers des boissons, les vins tranquilles sont la catégorie de boisson alcoolisée où la proportion de non consommateurs est la plus faible. Les vins effervescents sont globalement consommés par une majorité de français (60% de consommateurs) mais leur consommation se fait de manière rare quasi exclusivement. On peut noter l'augmentation de la consommation fréquente de bière qui passe de 12% à 18 % de la population entre 2010 et 2015.

La perception du vin s'améliore
Entre 2010 et 2015, on observe un regain d'intérêt pour le vin. En effet, une plus grande part de la population déclare aimer son goût. De même, on note un changement positif dans la perception de consommation du vin en dehors des grandes occasions. Cette tendance se corrèle avec le goût des français pour plus de cuisine depuis quelques années et avec le retour du fait maison, des émissions culinaires et l'association des mets avec du vin.

L'apéritif : la nouvelle manière de boire du vin ?
La part des français qui ne consomment jamais d'apéritif diminue à chaque enquête (23% en 2000, 15% en 2015) du fait peut être d'apéritifs dinatoires qui se développent. Si l'on considère les vins consommés le plus souvent (donc au moins une fois sur deux), on s'aperçoit que les vins blancs sont en tête suivis par les vins rosés.

Synthèse complète disponible sur le site internet de FranceAgriMer ou sur simple demande

Déclarations de récolte 2015 au 10 décembre 2015

La date limite de déclaration de récolte et de production 2015 sous forme papier devrait être alignée avec celle sous forme électronique. Un arrêté venant confirmer cela est en cours de signature et publication par les services de la DGDDI. De ce fait, la déclaration de récolte et de production des récoltants, sous forme papier ou électronique, devra (sous réserve de confirmation) être déposée au plus tard **le 10 décembre 2015**. Les vendanges récoltées après cette date devront faire l'objet d'une estimation qui est rectifiée si besoin auprès de l'administration des douanes.
A noter qu'à compter du 1er janvier 2017, les déclarations de récolte, de production, de stock ainsi que les déclarations des opérations d'enrichissement, d'acidification, de désacidification ou de concentration des vins seront souscrites par voie électronique.

Dates

COMITE NATIONAL
IGP VITICOLES ET CIDRICOLES
4 NOVEMBRE 2015

COMMISSION PERMANENTE
AOP VITICOLES ET CIDRICOLES
4 NOVEMBRE 2015

COMITE NATIONAL
AOP VITICOLES ET CIDRICOLES
5 NOVEMBRE 2015

OAV (Office Alimentaire et Vétérinaire) - Quesaco ?

Pendant près de 6 jours mi-octobre, une mission de l'Office Alimentaire et Vétérinaire s'est déroulée en France. Son objectif : venir auditer les procédures de contrôle mis en place en France pour les signes de qualité. Contrôles internes, contrôles externes, suivi des administrations, plans de contrôle, sanctions….tout a été scruté, examiné avec attention par trois inspecteurs diligentés par la commission européenne :
- une séquence contrôle dans un hypermarché portant à la fois sur des produits sous SIQO français et européens, des prélèvements, le contrôle d'un rayon à la coupe (charcuterie),
- une séquence contrôle chez des producteurs et des transformateurs pour 3 SIQO.

Lors de leur mission, les inspecteurs de l'OAV se sont intéressés pour la première fois au secteur viticole. Une première qui en appellera surement d'autre dans les mois et années à venir. Pour cette première, c'est seulement un audit "à blanc" qui a été effectué. Pour le secteur viticole, deux sujets ont plus particulièrement attiré l'attention des inspecteurs :
- la fréquence des contrôles
- la comptabilité matière des produits.

Mais qu'est-ce que l'OAV ? quels sont ses missions et son pouvoir?

La Commission européenne veille à la bonne application de la législation européenne en:
- vérifiant que les États membres ont correctement transposé la législation dans le droit national;
- faisant réaliser des inspections sur place, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV)

Avec une équipe de quelque 180 professionnels de la plupart des États membres de l'UE, le rôle principal de l'OAV est d'effectuer des audits et des inspections pour assurer que :
- la législation européenne sur la sécurité alimentaire, la santé animale, le bien-être animal, est correctement appliquée et respectée.
- les autorités nationales respectent leurs obligations juridiques.

L'OAV peut faire des recommandations pour aider les différentes autorités à prendre des mesures correctives. Les actions et recommandations réalisées sont suivis administrativement dans les audits généraux de suivi des États membres ou bien par des vérifications sur place.
Si les non-conformités sont suffisamment graves, des actions plus fortes peuvent être prises par la Commission européenne en accord avec les États membres, ceux-ci comprennent une action en justice, des restrictions ou interdictions de circulation des marchandises ou des animaux.

INSCRIPTION A L'UNESCO - Sancerre candidate

C'est par une belle matinée d'hiver ce dimanche 31 octobre 2015 que l'acte de candidature de Sancerre à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a été signé.



La genèse de ce projet remonte aux années 2000. L'idée initiale en revient alors à Denis Vacheron, alors président de l'Union Viticole Sancerroise et à Jean-Max Roger.
Le projet ressurgi en 2012 avec la visite en sancerrois du maire de Saint-Emilion, cité classée en 1999.
L'Union Viticole Sancerroise , le comité de promotion des vins de Sancerre, la ville de Sancerre et la communauté de communes ont donc posé "une première pierre" de ce que sera un long parcours du combattant pour inscrire Sancerre au patrimoine mondial de l'Unesco en espérant le même succès que le vignoble champenois et les climats de Bourgogne.
Pour l'instant, un seul site est classé dans le département du Cher : la cathédrale de Bourges depuis 1992

Informations viticoles - Supplément à la Lettre aux ODG
est une publication de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Directeur de la publication : **Jean-Luc Dairien.** Directeur de rédaction : **Éric Rosaz.** Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de l'INAO. Clause de non-responsabilité : l'INAO s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

www.inao.gouv.fr

Institut national de l'origine et de la qualité - INAO. 12, rue Henry Rol-Tanguy / TSA 30003. 93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX